

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 147

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

OBJET

Groupe SOS Solidarités - CSAPA Danielle Casanova - Subvention 2016

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique
13071**

PRESENTATION

SAN-000483

Dans le cadre de ses engagements en matière de prévention de l'infection VIH et des hépatites virales, le Département participe à la lutte contre les toxicomanies en soutenant des actions visant à prévenir la marginalisation, en aidant à la réinsertion des usagers ou anciens usagers de drogue et en favorisant la réduction des risques des personnes toxicomanes actives.

Créé en 1995, le Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) Danielle Casanova constitue un des services de l'association Groupe SOS Solidarités (anciennement Prévention et Soins des Addictions) et réalise ce type d'actions avec pour souci prioritaire de s'occuper des patients les plus en difficulté, ceux qui ne trouvent pas facilement de place ailleurs.

Cette structure propose une prise en charge médico-sociale en ambulatoire pour les personnes rencontrant des problèmes d'addiction. Elle a fait le choix d'accueillir un public en situation de grande précarité pour proposer un accompagnement vers le soin et l'insertion. Les temps d'accueil et de consultations sur la structure permettent à l'équipe pluridisciplinaire d'informer, d'évaluer et d'orienter si nécessaire les usagers, leur entourage et les partenaires en y associant des pratiques de réduction des risques.

Elle est située à Marseille (357 Bd National 13003) et présente une capacité d'accueil en file active de 600 personnes par an.

Les mesures ASELL et une permanence Addiction au Tribunal de grande Instance de Marseille viennent compléter les prestations du Centre ainsi qu'une Antenne nord au 10 rue de Lyon (13015) ouverte depuis mai 2011.

L'équipe pluridisciplinaire est composée d'un directeur, d'un chef de service, d'une secrétaire, d'un chargé d'accueil, d'un médecin psychiatre, d'un médecin généraliste, d'un psychologue, de quatre infirmières, d'une assistante sociale, de trois éducatrices spécialisées et d'un agent d'entretien. Elle intervient sur les problématiques médicales, psychologiques et sociales.

L'accueil est anonyme et gratuit et s'adresse à toute personne ayant une dépendance ou demandant des soins médicaux, psychologiques, un accompagnement socio-éducatif, en injonction thérapeutique ou en obligation de soins. Chaque personne se voit proposer un accompagnement médico-psychosocial global adapté.

OBJET DU RAPPORT :

Depuis la création du centre Danielle Casanova, le Département soutient financièrement, par le biais de conventions, les actions de prévention, de soin et de lutte contre l'exclusion, mises en œuvre envers les usagers de drogue.

Depuis 2003, cette association fait l'objet d'un agrément du C.R.O.S.M.S (Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-sociale), en qualité de centre spécialisé de soins aux toxicomanes. Elle bénéficie à ce titre d'une dotation globale de fonctionnement versée par l'Agence Régionale de la Santé.

En conséquence, le Département participe dorénavant aux actions de prévention n'entrant pas dans le champ de financement de l'ARS, soit :

- L'accompagnement des grossesses chez les femmes toxicomanes : préservation du lien mère-enfant et parents-enfant, actions de prévention auprès des mères et des enfants, actions de soutien dans les démarches de soins, en lien avec les services compétents du Département et les services hospitaliers de pédiatrie et de pédopsychiatrie.

- Le soutien psychologique des familles et des proches de toxicomanes : suivis spécifiques, en lien avec les services de protection de l'enfance.

- Les actions de prévention sanitaire.

Sur l'année 2015, la file active du CSAPA Danielle Casanova est de 488 personnes majeures sur le centre de soin dont 169 nouveaux accueils hors file active de la permanence Addictions au tribunal de Grande Instance de Marseille.

Sur ces 488 personnes, 44.20% ont des enfants et 19.64 % sont des femmes dont la moyenne d'âge se situe autour de 45 ans avec souvent un long parcours dans la toxicomanie et/ou l'alcool.

Les actions suivantes ont été réalisées en 2015 :

- Consultations médicales : traitements de substitution, cure de sevrage en ambulatoire et milieu hospitalier, dépistage des Infections Sexuellement Transmissibles (IST) avec suivi médical spécialisé,
- Consultations et soins spécifiques : dépistage, suivi du traitement et post traitement des hépatites C et B chroniques,
- Consultations psychiatriques : entretiens, mise en place et suivi des traitements, thérapie de soutien,
- Consultations psychologiques : soutien psychologique, psychothérapie,
- Suivis, soins infirmiers et de puériculture,
- Suivi socio-éducatif individualisé.

L'équipe pluridisciplinaire du CSAPA Danielle Casanova a développé et mis en place courant 2015 un nouveau projet spécifique concernant la prise en soins des femmes :

- poste à mi-temps d'une psychologue, spécialisée dans les thérapies familiales et conjugales,
- création d'un poste et recrutement d'une puéricultrice à temps plein, spécialisée dans l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale,
- élaboration d'un protocole « suivi médico-psychosocial de la femme enceinte au CSAPA Danielle Casanova » afin de diffuser des savoir-faire et savoir-être à l'ensemble des professionnels de l'équipe,
- formation en septembre et octobre 2015 de l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire du CSAPA Danielle Casanova aux techniques de l'entretien motivationnel,
- et en pratique :
 - un premier accueil spécifique pour les femmes sur le centre
 - des accompagnements dans les prises en soins médico-psychosociales et éducatives
 - des entretiens médicaux, infirmiers et de puériculture
 - des entretiens avec une psychologue spécialisée en thérapie familiale et conjugale
 - des démarches extérieures réalisées par les membres de l'équipe pluridisciplinaire dans l'objectif de développer et renforcer son réseau « femmes et addictions »
 - des temps conviviaux de partage d'expériences
 - des ateliers femme « les jeudis du bien-être » et des ateliers culturels
 - des accompagnements spécifiques des mères et des femmes en désir d'enfant
 - un espace enfant au sein de la structure
 - des entretiens d'aide spécifiques en parentalité
 - une éducation aux techniques de soins en puériculture
 - des visites sur le lieu de séjour ou d'hospitalisation de la mère et de son enfant
 - des visites à domicile

Le présent rapport a pour objet la détermination du montant de la subvention à allouer à cette association au titre de l'exercice 2016. En 2015 le montant de la participation départementale s'est élevé à 14 000 €.

Programme de l'action en 2016 :

En 2016, le CSAPA Danielle Casanova poursuivra les actions menées dans la prise de soins et gardera pour objectif de faire évoluer les pratiques professionnelles, dans une logique transdisciplinaire de l'accompagnement des femmes en addictologie. La formation continue de l'ensemble de l'équipe aux spécificités liées à la parentalité en situation d'addiction sera poursuivie. Enfin, des conseils en puériculture seront délivrés à la demande des femmes ou si un besoin spécifique était repéré.

PROPOSITION

Compte tenu de la spécificité de l'action menée auprès des toxicomanes et du travail de grande qualité qui est effectué dans le cadre de la prévention de l'usage des drogues et de la réinsertion sociale des usagers ou anciens usagers de drogue, je vous propose une participation financière annuelle du Département pour un montant de 14.000 euros au titre de 2016, c'est-à-dire la même somme qu'en 2015.

A ce titre, il est nécessaire de signer une convention conformément au modèle type approuvé par délibération n° 122 de la Commission Permanente du 27 juin 2014.

INCIDENCE FINANCIERE

En cas de décision favorable, la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2016 au chapitre 65, fonction 42, article 6574.

N° de Programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement C.P
10328	1000673	Prévention Santé	65-42-6574	14.000€

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à la Protection Maternelle et Infantile, Enfance - Santé - Famille, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL